

LANGUE et société

N° **5** Printemps/Été 1981

L'immersion linguistique :
une expérience pédagogique fascinante
H.H. Stern

3

La généralisation du français comme
langue de travail au Québec
Michel Guillotte

7

La tour, prends garde ...
Sandford F. Borins

13

Les tensions linguistiques en Belgique
Josiane Hamers

17

Quand le bilinguisme risque
de couper les ponts
Allan Fotheringham

21

Lettres à la rédaction

24

Note de la rédaction

Les méthodes d'apprentissage des langues provoquent toujours de passionnants débats entre tous ceux qu'intéresse la question linguistique. Cela est particulièrement vrai au Canada où nous avons la chance de bénéficier de l'un des meilleurs systèmes à cet égard. C'est en tout cas l'avis de M. H. H. Stern, directeur du Centre des langues modernes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, qui, dans notre article d'introduction, traite de l'enseignement des langues par l'immersion.

À son avis, les «immergés» non seulement acquièrent beaucoup mieux la maîtrise de leur langue seconde que leurs homologues du système traditionnel, mais font aussi bien, sinon mieux, dans les autres matières. Il ajoute cependant que même si l'immersion est une bonne chose, elle n'est pas la solution parfaite.

L'article suivant évoque la manière dont la Loi 101 du Québec entend faire du français la langue de travail dans la Belle province. M. Michel Guillotte, directeur du Centre de linguistique de l'entreprise, à Montréal, est d'avis qu'est indispensable à cet égard un changement d'attitude radical des Francophones aussi bien que des Anglophones du Québec si doivent être atteints les objectifs du gouvernement provincial.

Notre troisième article traite de la crise linguistique qui, en 1976, a perturbé le contrôle de la navigation aérienne dans le Québec. Selon le prof. Sandford Borins, de l'Université York, ce conflit a été l'un des facteurs de désunion les plus marquants de notre histoire récente.

Passant à la scène internationale, le prof. Josiane Hamers, qui a quitté la Belgique pour enseigner à l'Université Laval, nous initie aux arcanes de l'histoire linguistique de son pays d'origine. Et, enfin, l'un des journalistes les plus frondeurs du Canada, M. Allan Fotheringham, nous dépeint avec un humour inefable les relations qui existent entre les gens de l'Ouest, la *Loi sur les langues officielles* et le pont Murphy, en Colombie-Britannique.

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE
et société

N° 5 Printemps/Été 1981

revue d'information et d'opinion, est une publication trimestrielle du Commissaire aux langues officielles, Max Yalden. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Comité consultatif

Nick Ardanaz

Directeur des Services de langue française du ministère de l'Éducation, Colombie-Britannique.

Henry Best

Recteur de l'Université Laurentienne, Ontario.

Jean-Denis Gendron

Directeur du Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'Université Laval, Québec.

John Godfrey

Président de l'Université de King's College, Nouvelle-Écosse.

John Gray

Chef du bureau d'Ottawa du Globe and Mail, Ontario.

Manon Vennat

Chef du contentieux, AES Data Ltée, Québec.

Bernard Wilhelm

Directeur du Centre d'études bilingues de l'Université de Regina, Saskatchewan.

Langue et société est une réalisation de la Direction de l'information du Bureau du Commissaire aux langues officielles. Directrice : Christine Sirois; Rédactrice en chef : Hazel Strouts; Production : Roslyn Tremblay.

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions à la rédaction à l'adresse suivante : Rédactrice en chef, Bureau du Commissaire aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, tél.: (613) 995-7717.

Le Bureau du Commissaire se fera un plaisir de fournir des exemplaires gratuits de la revue sur simple demande.

La reproduction des articles est autorisée à condition que la source en soit citée intégralement.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1981
Imprimé au Canada

Nombreux sont les moyens d'apprendre une langue seconde; l'un des meilleurs, selon l'auteur, étant l'immersion linguistique. Il souligne cependant que, malgré ses succès mérités, cette méthode n'en soulève pas moins problèmes et controverses.



H. H. Stern est directeur du Centre des langues modernes de l'Institut d'études

pédagogiques de l'Ontario. Fondateur du programme permanent de l'Institut destiné à suivre le rendement de l'enseignement bilingue, il a aussi fait, pour le compte du gouvernement fédéral, un examen appréciatif des programmes d'immersion par rapport à d'autres méthodes de formation linguistique. Il prépare un ouvrage intitulé *The Conceptual Basis of Second Language Teaching* qui paraîtra à l'Oxford University Press en 1982.

Une expérience pédagogique fascinante

H.H. STERN

La formation linguistique a un riche passé de réussites et d'échecs, de recherches de la pierre philosophale et de reculs fréquents. Au milieu de cette longue succession d'espoirs et de désappointements, l'expérience canadienne de l'immersion pour l'apprentissage du français se détache très nettement. Elle reste l'une des rares innovations qui a non seulement dépassé le cap du court terme mais y a pris force et vigueur jusqu'à devenir florissante. Son influence sur la formation linguistique dans des situations fort variées est importante et tous ceux qui, au Canada ou ailleurs, s'intéressent à la question linguistique devraient au moins savoir ce qu'il en est et se documenter sur sa portée, sa nature et sa pertinence.

En quoi consiste l'immersion ?

Dans une classe type d'immersion en français, la totalité ou la majeure partie des cours d'une école anglaise sont dispensés en français aux enfants dont la langue familiale est l'anglais. Leur professeur est un Francophone ou quelqu'un qui possède une connaissance totale du français et enseigne dans cette langue les principales matières du programme : arts et lettres, musique, mathématiques, histoire, voire éducation physique. Le but en est un apprentissage actif et pratique du français, sans qu'il fasse l'objet d'un enseignement à part. Il s'agit en somme de faire d'une pierre deux coups : étudier un sujet et apprendre une seconde langue en même temps.

Le principe de l'immersion peut s'appliquer à tous les niveaux, du jardin d'enfants à la fin de la scolarité, et même à l'université ou dans le cadre de l'éducation permanente, comme cela arrive parfois. Le prototype

en la matière est le programme d'« immersion précoce » qui commence à la maternelle ou en première année du primaire. L'enseignant(e) mène sa classe entièrement en français, ce qui fait que les enfants s'en imbibent auditivement sans même pouvoir l'utiliser oralement. Dans l'idéal, il, ou elle, devrait être bilingue de façon à s'adapter aux besoins de l'enfant qui, dans un premier temps, s'exprimera en anglais ou en français. L'on pourrait avoir le genre de dialogue suivant :

L'enfant : We made a train

L'enseignant : Avec la neige ?

L'enfant : No, with people.

L'enseignant : Que fait le train ?

L'enfant : Choo Choo.

Cette personne doit avoir reçu une formation en pédagogie enfantine et en compréhension des mécanismes de l'acquisition linguistique et du développement du bilinguisme chez l'enfant. Les techniques des classes d'immersion diffèrent en bonne partie de celles des classes de langues traditionnelles, l'immersion étant la transmission dans une autre langue d'un programme d'enseignement régulier, sans oublier un instant que cette autre langue n'est pas celle de l'élève. Cette rencontre avec la langue nouvelle doit donc se faire en douceur, mais être totale, c'est-à-dire que tout ce que fait ou dit l'enseignant doit l'être en français. Ce mode de faire se poursuit au cours de la première et deuxième année du primaire, l'enfant apprenant même d'abord à lire et à écrire dans sa langue seconde. Tout exposés qu'ils le sont au français langue seconde, les enfants continuent évidemment à vivre et à jouer en anglais.

Ce dualisme de l'apprentissage d'une langue dans la vie et d'une autre à l'école, cette « commutation linguistique maison-école », constitue un véritable enseignement bilingue. L'immersion précoce se poursuivant aux niveaux supérieurs, l'enseignement devient de plus en plus bilingue, certains sujets étant traités en français et d'autres en anglais. La proportion des matières dispensées dans l'une ou l'autre langue peut varier au cours des années, au fur et à mesure que l'enfant avance dans le primaire. De fait, nombre de systèmes scolaires offrent aux « ex-immérgés » un programme de français enrichi ou plusieurs cours en français à titre de suivi.

Ce concept peut comporter des variantes, l'immersion se faisant parfois dès le départ en temps *partagé* : le matin en français, l'après-midi en anglais. Elle peut aussi être introduite plus tard dans le cours des études, en troisième, quatrième ou cinquième année (*immersion moyenne*) ou en sixième, septième ou huitième année (*immersion tardive*), voire au secondaire (*école secondaire bilingue*) et s'appliquer pendant un, deux ou trois ans, à plein temps ou en temps partagé. On peut ainsi distinguer trois stades d'immersion : précoce, moyenne ou tardive, et deux formes : totale ou partielle. Les parents ont en règle générale la possibilité de choisir entre ces options. Exception faite d'un ou deux conseils scolaires locaux dont toutes les écoles pratiquent l'immersion partielle, les enfants ne sont jamais orientés de force vers l'immersion si leurs parents préfèrent qu'ils reçoivent un enseignement unilingue anglais.

La naissance de l'immersion

L'un des aspects les plus intéressants du phénomène de

l'immersion est celui des circonstances de sa naissance. La force vive qui y a présidé n'est pas venue du milieu enseignant mais d'associations de parents anglophones qui entretenaient des sentiments positifs très nets vis-à-vis du bilinguisme canadien, et qui ont continué à jouer un rôle majeur en faveur des progrès du français. Nombre de ces groupes ont depuis peu formé une association nationale, la « Canadian Parents for French », qui milite pour un meilleur enseignement du français sous toutes ses formes, bien que continuant à promouvoir l'immersion comme un moyen particulièrement efficace d'augmenter la connaissance du français chez les Anglophones.

Cette idée de l'immersion fut lancée il y a plus de 15 ans par un groupe de parents de St-Lambert, non loin de Montréal. Ils finirent par persuader le ministère de l'Éducation du Québec et une commission scolaire locale de mettre en oeuvre à titre expérimental un programme d'immersion dans l'une de ses écoles. Faisant preuve d'un bon sens assez rare — établissant même un précédent en matière d'expérimentation pédagogique — ces mêmes parents avaient demandé une étude et une appréciation des résultats obtenus. Ils eurent la chance de voir leur requête accueillie favorablement par le département de psychologie de l'Université McGill, dont le professeur W. Lambert et ses collègues acceptèrent de suivre la marche de cette expérience qui s'est amorcée en 1969 à l'école primaire de St-Lambert.

Le rapport fort encourageant qui couronna cet essai donna un coup de fouet à l'immersion. En Ontario, et en particulier à Ottawa, la capitale nationale, des groupes

de parents et certains membres de conseils scolaires firent pression sur leurs administrateurs pour obtenir un meilleur enseignement du français, trouvant dans l'immersion la solution qu'ils avaient jusqu'alors cherchée en vain. Soucieux de leurs responsabilités et peu désireux de se laisser encore une fois « embarquer » en matière d'enseignement des langues, conseils scolaires et ministère de l'Éducation de l'Ontario susciterent des études et financèrent des recherches en ce domaine à l'Université d'Ottawa, à l'Université Carleton et au Centre des langues modernes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Il en fut de même partout ailleurs au Canada, de la Colombie-Britannique à l'Île du Prince-Édouard. Expériences, applications, recherches sur l'immersion prirent place un peu partout.

Les conclusions des études

Ainsi que l'établirent clairement toute une série de rapports, les résultats de ces expériences étaient très positifs. Il était manifeste que les « enfants de l'immersion » possédaient bien mieux le français qu'ils n'auraient pu le faire en milieu scolaire traditionnel. Autre constatation, ces mêmes enfants se débrouillaient très bien dans les matières enseignées en français et ne semblaient absolument pas en avoir souffert. Bien au contraire, il se révéla que ces enfants progressaient très normalement dans tous les domaines, et même dans certains cas — outre leur avantage manifeste en français — réussissaient mieux dans les autres matières que leurs condisciples unilingues. Même les enfants d'Allophones et ceux ayant des handicaps mineurs répondaient

tout aussi bien à l'immersion que les autres enfants à l'enseignement unilingue.

Il semblerait donc que cette méthode ouvre des perspectives brillantes, prometteuses, contrairement aux déboires trop souvent connus par l'enseignement des langues.

L'immersion devint donc une forme de scolarité de plus en plus prisée au cours des années 70, au point que lorsque fut fondée en 1977 l'Association canadienne des professeurs d'immersion, plus de mille enseignants, enseignantes et administrateurs scolaires assistèrent à son inauguration à Ottawa. On ne dispose pas de chiffres précis sur l'importance de l'enseignement par immersion, mais l'on estime qu'au début des années 80, quelque 75 000 jeunes Canadiens sont en immersion ou l'ont été.

Il semblerait donc que cette méthode ouvre des perspectives brillantes, prometteuses, contrairement aux déboires trop souvent connus par l'enseignement des langues. Grâce à l'immersion, la scolarité bilingue devient une réalité enrichissante ouverte aux enfants unilingues du monde anglophone grandissant dans un système d'enseignement public unilingue et vivant dans un monde essentiellement unilingue. On sait mieux désormais comment mettre en oeuvre cette méthode aux différents niveaux de l'enseignement. La formation pédagogique des enseignants en immersion a commencé, des

programmes d'études ont été mis au point et une organisation professionnelle solide lie maintenant les enseignants concernés. Il existe dans diverses villes canadiennes des groupes de chercheurs, d'enseignants et d'administrateurs bien informés ayant une connaissance poussée et bien établie de cette forme de scolarisation. La documentation et les rapports de recherches sur cette expérience sont aujourd'hui abondants. Un ou deux livres décrivent toute la phase initiale de l'expérience. La « Canadian Parents for French » a publié pour les parents un ouvrage intitulé « *So you Want Your Child to Learn French !* » qui est un succès de librairie : il contient une actualisation de l'immersion et des autres méthodes de formation linguistique. L'une des autorités en matière de bilinguisme, M. Jim Cummins, a publié pour les parents un opuscule sur ces études et deux chercheurs réputés, M. Merrill Swain et Mme Sharon Lapkin, travaillent à un récapitulatif de la totalité des recherches qui ont été effectuées au cours des dix dernières années.

Les questions sans réponses

Le fait que l'immersion ait été une réussite n'a pas éliminé pour autant problèmes ou controverses. Certaines questions fondamentales demeurent. En voici quatre qui correspondent à des préoccupations très actuelles :

1. *Immersion précoce ou tardive.* Il y a quelques années à peine, chacun prétendait avec assurance que l'immersion précoce totale était bien plus efficace que l'immersion tardive. Au fur et à mesure que s'accumulent les données sur ces deux éventualités, l'on est beaucoup moins affirmatif quant à la supériorité à long terme de l'immersion précoce. Les groupes

placés en immersion tardive semblent faire au moins aussi bien et les chercheurs essaient de mettre de l'ordre dans les facteurs temps, moment, âge, apprentissage et autres afin d'essayer d'y voir eux-mêmes un peu plus clair et de mieux renseigner les responsables de l'enseignement.

2. *Compétence en langue seconde.* Le grand espoir sur lequel reposaient les programmes d'immersion était qu'ils produiraient des écoliers parfaitement bilingues. Il est indubitable que les « immergés » ont une maîtrise de leur langue seconde bien supérieure à celle de leurs homologues suivant l'enseignement traditionnel, mais ils n'arrivent pas à la posséder comme leur propre langue. Ils semblent bloquer à un niveau fonctionnel utile mais imparfait. Cela est-il inévitable ? Manque-t-il quelque chose ? Pourquoi en est-il ainsi ? Peut-on y remédier ? Une mise en contact intensive avec des locuteurs dont c'est la langue maternelle permettrait-elle aux immergés de la maîtriser aussi bien qu'eux ? Les chercheurs essaient de comprendre ce qui se passe à cet égard et de résoudre ce problème.

3. *Insuffisance des contacts avec les Francophones.* L'immersion est indéniablement un facteur de rapprochement entre Anglophones et Francophones, mais il serait naïf de s'imaginer qu'elle mette fin aux « deux solitudes ». C'est là une tâche qui incombe à toute notre société. C'est à elle, par des moyens délibérés tels les échanges d'étudiants et de professeurs ou le programme des « moniteurs » de langues du Secrétariat d'État, de créer des situations de mise en contact rivalisant avec l'immersion et éliminant les barrières invisibles qui séparent nos deux groupes

linguistiques officiels. L'immersion est restée jusqu'ici un phénomène trop exclusivement scolaire et n'a pas franchi le seuil de l'école, débordé dans la société, comme il le faudrait si l'on veut multiplier les véritables contacts entre Francophones et Anglophones.

4. *Programmes et techniques d'enseignement.* Portées par l'enthousiasme, les expériences d'immersion commencèrent dans l'improvisation. On n'accorda tout d'abord que peu d'attention aux détails du programme et des techniques qui sont à la base du succès d'un enseignement. Sans doute cette déficience a peu à peu été réduite au fur et à mesure que l'expérience s'accumulait. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les programmes d'études afférents aient la même valeur que ceux offerts dans la langue maternelle et bénéficient d'une orientation propre compte tenu du fait qu'il s'agit de programmes français dispensés dans une école anglaise. De même l'enseignement

de matières complexes dans une langue dont les écoliers n'ont qu'une maîtrise imparfaite exige des connaissances spéciales qui n'ont pas fait l'objet de toute la recherche voulue.

Signification générale de l'immersion

Il serait erroné de ne penser à l'immersion qu'en tant qu'expérience intéressant uniquement l'enseignement du français langue seconde au Canada, car elle marque de façon profonde les tendances actuelles de l'enseignement des langues partout ailleurs. Il est aujourd'hui de bon ton d'exiger dans ce domaine une « pédagogie communicative ». Tout ambigu qu'il soit, ce terme implique manifestement le recours aux moyens de communication de tous les jours comme instruments d'enseignement. L'immersion fournit à cet égard aux enseignants des exemples convaincants sur la façon de fonder l'enseignement des langues sur des activités

« communicatrices » et sur le vécu. Elle devrait intéresser également tous ceux qui estiment que l'apprentissage des langues doit être rattaché à la réalité concrète et à ses manifestations importantes.

Cette expérience est enfin un exemple remarquable d'une innovation pédagogique qui a vu la collaboration de professeurs de langues, de gestionnaires et de chercheurs pendant plusieurs années. Cette collaboration de plus de dix ans entre différents groupes et chercheurs de Montréal, Toronto, Ottawa et autres centres canadiens, de même qu'entre les différents gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — ainsi qu'entre théoriciens et praticiens est un fait rare. Elle mérite l'attention de tous ceux qui croient à une planification soigneuse comme préalable aux innovations dans le domaine de la formation linguistique.

(Adapté de l'anglais)

L'enseignement bilingue: lectures complémentaires

Théorie

Hornby, Peter A., *Bilingualism : Psychological, Social and Educational Implications*. New York : Academic Press, 1977. Documents présentés lors d'une conférence tenue à l'université de New York (campus de Plattsburgh) en 1976. Articles de spécialistes canadiens et américains. L'auteur fournit une introduction et un aperçu général très utiles.

Simões, Antonio, *The Bilingual Child*. New York : Academic Press, 1976. Articles sur diverses recherches et analyses liées au bilinguisme : études cognitives, programmes d'enseignement bilingue, problèmes touchant les enseignants, etc.

Historique

Revue canadienne des langues vivantes Numéros consacrés à l'enseignement bilingue : Vol. 32, n° 5, mai 1976 : l'immersion pour l'enfant parlant la langue de la majorité; Vol. 33, n° 2, novembre 1976 et Vol. 34, n°s 3 et 5, mai 1978.

Lambert, W.E. et Tucker, G.R., *Bilingual Education of Children : The St. Lambert Experiment*. Rowley, Mass. : Newbury House, 1977. Description classique de l'expérience réalisée à St. Lambert.

Swain, Merrill, *Bilingual Schooling : Some Experiences in Canada and the United States*. Toronto : The Ontario Institute for Studies in Education, 1972. Rapport de la Conférence sur l'enseignement bilingue tenue à Toronto en 1971. On y trouve des descriptions de nombreux programmes d'enseignement bilingue particulièrement novateurs pour la fin des années 60 et le début des années 70.

Expériences récentes

Alatis, J., *International Dimensions of Bilingual Education*. Georgetown University Round Table of Languages and Linguistics, 1978, Washington, D.C. : Georgetown University Press, 1978. Articles de M. Swain et H.H. Stern examinant l'immersion française

au Canada lors d'un colloque international sur les diverses formes d'enseignement bilingue.

Obadia, A., « Programme d'immersion : croissance phénoménale et pénible », dans la *Revue canadienne des langues vivantes*, Vol. 37, n° 2, janvier 1981, pp. 269 à 282. Article d'un praticien francophone expérimenté qui examine les dernières réalisations dans le domaine de l'immersion.

Guide pratique

Mlacak, Beth et Isabelle Elaine, *So You Want Your Child to Learn French!* Ottawa : Canadian Parents for French, 1979. Choix d'articles, théoriques et pratiques, écrits par des enseignants et des parents.

Bibliographie dressée par Janice Yalden, doyenne adjointe des Arts à l'Université Carleton et H.H. Stern de l'OISE, Toronto.

La Charte de la langue française du Québec, soit la loi 101, a notamment pour objet la francisation des entreprises. Cela représente pour elles un travail énorme qui suppose avant tout le changement des mentalités.



Entré au Centre de linguistique de l'entreprise en 1975, Michel Guilloffe a

d'abord dirigé le Service de la francisation et, à ce titre, était chargé de préparer les programmes voulus pour diverses entreprises au Québec. Il est maintenant devenu le directeur général du CLE. L'expérience de M. Guilloffe lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie de la gestion linguistique dans le secteur privé.

La généralisation du français comme langue de travail au Québec

MICHEL GUILLOTTE

La « jeunesse » de la Loi 101 ne nous permet pas de dresser d'ores et déjà un bilan des résultats acquis. Pour ce qui est en particulier du secteur privé, pareil exercice serait à mon avis tout à fait prématuré. Je m'en tiendrai donc à quelques réflexions sur les stratégies et les instruments d'application de cette loi en ce qui concerne les entreprises. Il m'a cependant été donné d'analyser en détail la situation linguistique d'une quarantaine d'entreprises pour identifier les divers problèmes à résoudre et élaborer quelques-uns des premiers programmes de francisation. Les observations qui suivent seront donc d'ordre pratique et porteront sur trois aspects principaux : d'abord, l'introduction dans une structure complexe d'un processus de changement; en deuxième lieu, la teneur et les conséquences des programmes de francisation dans l'entreprise; enfin, la situation bien particulière des sièges sociaux canadiens.

La Loi 101 est une loi coercitive, en ce sens que la direction de l'entreprise sera pénalisée si elle ne peut obtenir un certificat de francisation. L'objectif de cette loi est très clair : les programmes d'affirmation du français devront faire partie intégrante de la planification, établie, en règle générale, au niveau le plus élevé de la hiérarchie de l'entreprise. Ces programmes devront également s'intégrer autant que faire se peut à la réalité de chaque entreprise, de manière à ne pas entrer en conflit avec d'autres priorités que les gestionnaires sont tout naturellement enclins à considérer comme plus importantes, notamment l'efficacité et la rentabilité.

La Charte de la langue française obligera les dirigeants d'entreprises privées à changer de mentalité, car

même pour ceux et celles qui en acceptent les objectifs, y compris les Francophones du Québec, la francisation implique la remise en question d'un système de valeurs qui s'est révélé jusqu'ici le plus sûr moyen de gravir les échelons. Il faudra le remplacer par des critères dont la plupart des gens ne comprennent pas encore toute la portée.

Les Francophones face au français

Au Québec, pour des raisons historiques, l'anglais est devenu la langue des affaires et de l'industrie. La minorité de langue anglaise y a traditionnellement occupé une situation économique et sociale privilégiée, et cet exemple a été adopté par les immigrants qui ont toujours opté massivement pour une éducation en langue anglaise. Or, la réforme des institutions sociales au Québec depuis 1960, particulièrement dans le domaine de l'éducation, a créé un bassin de main-d'oeuvre francophone hautement qualifiée qu'il fallait absolument utiliser, une fois que les fonctions publiques et parapubliques eurent fait le plein de leur effectif. Dès lors, le gouvernement du Québec a fait porter ses efforts sur la promotion du pouvoir économique de la langue. Ce furent les lois 22, puis 101.

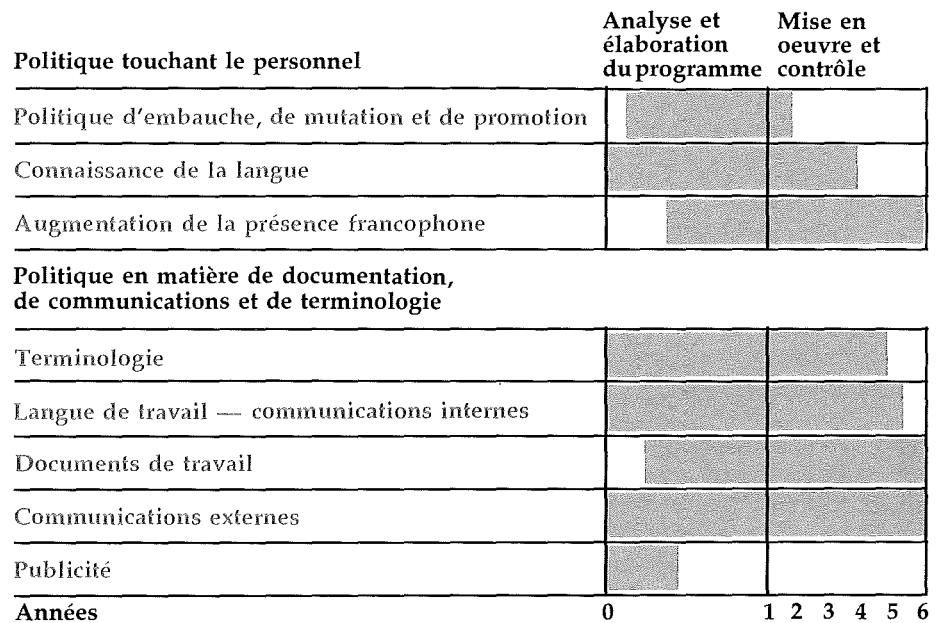
Une loi coercitive fixe des objectifs, le plus clairement possible, mais ne s'occupe pas obligatoirement des procédés. C'est ainsi que dans les entreprises du Québec, tout comme à la Fonction publique fédérale, on voit encore des Francophones demander une prime en dédommagement de l'effort supplémentaire fourni pour parler français dans des domaines que, depuis de nombreuses années, ils connaissent mieux en anglais. En toute bonne foi, de nombreux Québécois ne peuvent imaginer qu'il leur soit loisible de

travailler en français. Ils ne savent pas que cela se fait; ils croient que la terminologie n'existe pas, et lorsqu'on la leur montre, ils ne la comprennent pas. Dans la plupart des entreprises, les employés à qui l'on présente du jour au lendemain des plans en français s'empressent de demander la version anglaise. L'attitude vis-à-vis du programme de francisation est donc très ambivalente. D'une part, la majorité des Francophones du Québec approuvent les objectifs poursuivis par le législateur, d'autre part, ces mêmes Francophones résistent à l'effort supplémentaire que le changement exige.

La francisation

Lorsqu'une entreprise prépare son programme de francisation (voir le tableau ci-contre), elle réunit les cadres et certains membres du personnel, explique les objectifs et suscite des questions. Elle demande ensuite à ses employés de mettre le programme en oeuvre. On ne rencontre pas de réactions fondamentalement négatives au cours de la phase d'élaboration. Par contre si, quelques mois plus tard, on analyse les éléments qui permettent de mesurer le succès du programme : mouvements de personnel, recrutement de Francophones, promotion de bilingues, langue des communications orales et écrites, utilisation de la terminologie, on s'aperçoit que tout cela est demeuré lettre morte. Par exemple, dans une grande banque de Montréal, la direction a annoncé officiellement, à deux reprises, que les directeurs des succursales du Québec pouvaient adresser leurs demandes de crédit en français au siège régional. L'analyse des résultats indique que 80 pour cent des demandes sont toujours présentées en anglais, alors que la plupart des directeurs

Les éléments du programme de francisation suivant les dispositions de l'Article 141 de la Charte de la langue française.



de succursales sont francophones. Ailleurs, deux ans après la publication d'une politique, alors que seulement 28 pour cent de l'ensemble du personnel est anglophone, 69 pour cent des notations d'employés sont faites en anglais !

D'autre part, étant donné le caractère particulier de cette loi, les agents chargés par le gouvernement du Québec de veiller à son exécution surveilleront sans doute de très près les résultats, le changement des mentalités suivant bien loin derrière dans leurs préoccupations, à supposer même qu'ils s'en soucient. C'est là une question de climat social à laquelle n'échapperont ni le législateur ni l'administrateur d'entreprise.

Les mesures de prestige

Quelles dispositions faut-il prendre pour que le fait français, au moins

au Québec, soit irréversiblement acquis ? Signalons d'abord qu'il existe à cet égard diverses mesures simples, frappantes, relativement peu coûteuses et aux effets immédiats : affichage et formules en français, raison sociale française de l'entreprise. Ces démarches ne mettent en cause ni les personnes, ni les structures, ni les systèmes. Elles supposent un budget et une action. Elles restent superficielles dans la vie de l'entreprise, et c'est pour cela que nous les qualifions de mesures de prestige.

On peut aussi enseigner le français aux Anglophones. L'expérience a montré qu'il faut environ 1 000 heures à un débutant pour acquérir une connaissance d'usage de la langue. Mais ce programme doit avoir des prolongements concrets dans le travail et requiert en conséquence la coopération de l'entourage professionnel de

l'« étudiant ». L'enseignement des langues doit être intimement lié aux progrès de l'utilisation du français dans l'entreprise et suppose une coordination des mouvements. Or, jusqu'à présent, peu de milieux de travail ont pris conscience de cette nécessité. Il ne faut pas oublier non plus, et paradoxalement, d'enseigner l'anglais aux Francophones, pour diminuer leur hantise d'oublier cette langue indispensable à la promotion et à la réussite, pour éliminer aussi la frustration et la jalousie de voir des collègues apprendre le français pendant les heures de travail, souvent aux frais de l'entreprise.

Traduire ou ne pas traduire ...

La traduction exige de gros budgets, et constitue souvent une solution de facilité qui évite de mettre en question trop de mécanismes ou d'habitudes. Les études et analyses réalisées à ce jour montrent que le budget de la traduction peut se tailler la part du lion lorsqu'on y recourt systématiquement. Ceci dit, un programme de francisation bien conçu ne fait appel à la traduction qu'en dernier ressort, toute solution permanente étant examinée en priorité. Mais elle est malgré tout nécessaire dans bien des cas. Reste cependant à déterminer qui paiera la note. Prenons un exemple précis. Une entreprise de fabrication de systèmes de télécommunications demande à un fournisseur d'équipement électronique de lui procurer une certaine documentation en français. Réponse : « Chaque page de traduction entraîne une dépense de 100 \$ ». Comme, dans l'application de leurs programmes de francisation respectifs, deux autres entreprises ont adressé la même requête au fournisseur en question, le coût en sera-t-il de

33 \$ la page pour chacun des clients ou sera-t-il assumé en totalité par un seul d'entre eux ? À l'échelle de l'ensemble du milieu des affaires, les frais de la traduction seront-ils répartis entre les entreprises les plus avancées dans la promotion du français, entre toutes les entreprises québécoises ou entre toutes les entreprises canadiennes ?

Faire du français la langue de travail au Québec, c'est pousser au maximum l'utilisation de cette langue, mais pas obligatoirement instituer l'unilinguisme dans les établissements industriels québécois. Les contraintes linguistiques, qu'elles tiennent à la nature de l'entreprise (haute technologie, par exemple), à sa clientèle, à son encadrement organisationnel et administratif (en particulier les sièges sociaux) ou à d'autres raisons, continueront d'exiger l'utilisation d'autres langues, surtout l'anglais. Le but des programmes de francisation est que le Québécois francophone qui travaille en anglais le fasse par choix. Il faut que cette exigence linguistique ne soit plus arbitraire, mais qu'elle devienne le reflet de caractéristiques organisationnelles précises. La francisation des entreprises comporte des mesures relatives « à la connaissance du français par les dirigeants des entreprises, à l'utilisation du français dans les documents et manuels de travail, à l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise du nombre de personnes ayant une bonne connaissance du français ».

Un plan d'action

La Loi porte sur le français comme langue de travail et de communication interne, et comme langue de communication avec la clientèle, les fournisseurs et le public. Elle stipule l'utilisation du

français dans la terminologie et dans la publicité. Elle traite aussi des règles de recrutement et de promotion qui visent à généraliser l'emploi du français.

Pour s'y conformer, chaque entreprise doit élaborer un plan d'action précis, adapté à ses besoins, et comportant des échéances et des centres de responsabilité. Le rôle particulier des sièges sociaux, et des centres de recherche industrielle installés au Québec et dont la vocation est nationale ou internationale plutôt que régionale, a fait l'objet d'un règlement particulier permettant l'utilisation d'une autre langue que le français comme langue de fonctionnement. Par contre, l'on exige que le français y soit utilisé dans certaines circonstances définies comme l'affichage interne, les communications avec la clientèle, les fournisseurs, le public et les actionnaires québécois ainsi qu'avec les dirigeants et le personnel des autres établissements au Québec.

Un départ difficile

L'objectif visé étant la généralisation du français comme langue de travail au Québec, le législateur a imposé une politique linguistique et en a énuméré les moyens, mais il a confié aux entreprises l'initiative d'élaborer les programmes afférents, qu'elles examinent ensuite avec l'Office de la langue française du Québec (l'OLF), principal administrateur de la Loi.

Ce mode d'agir a engendré des problèmes sérieux au départ, principalement attribuables à la complexité inattendue des diverses étapes du processus. En premier lieu, les calendriers prévus par les règlements touchant les grandes entreprises sont trop courts. En outre, les informations exigées par

l'OLF existent rarement sous la forme où elles sont demandées. Quelle entreprise, par exemple, possède un dossier à jour sur le nombre de cadres supérieurs et intermédiaires qui utilisent le français ou l'anglais dans leur travail et qui sont membres d'un ordre professionnel ? Quelle entreprise connaît exactement le nombre des documents utilisés dans un service et classés par langues, lieu de préparation et

d'impression, usagers et fréquence d'utilisation ?

Par ailleurs, la disposition traitant de la francisation des communications internes de l'entreprise définit comme objectif de faire du français la langue de travail coutumière dans les activités québécoises, au fur et à mesure que les instruments (documents, formules, etc.) nécessaires deviennent disponibles

et que les connaissances linguistiques du personnel non francophone augmentent. Là encore, à quelle date les communications pourront-elles se faire en français d'une façon généralisée ?

Les sièges sociaux

Les premières entreprises à avoir négocié des programmes ont contribué à établir des précédents importants. C'est ainsi que l'OLF et quelques entreprises en sont



arrivés à définir des principes élémentaires de communications en français entre les sièges sociaux (situés à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec) et leurs établissements au Québec. L'application systématique de cette exigence par l'OLF a consacré une forme de bilinguisme institutionnel en exigeant qu'un siège social canadien, où qu'il soit établi, s'assure d'un degré de bilinguisme suffisant pour être en mesure de recevoir et d'émettre certaines communications écrites en français. La Compagnie Pétrolière Impériale a fait admettre au cours de la négociation de son programme — le premier soumis par une grande entreprise ayant son siège social hors Québec — que, avec le Québec, on rédigerait en français la correspondance échangée dans les deux sens et touchant personnellement soit un membre du Conseil d'administration, soit un directeur national de service ou son adjoint et concernant, à l'échelle nationale, la planification, la diffusion des lignes de conduite et des directives ou le contrôle des résultats consolidés.

Ce principe de base imposé par l'OLF à toutes les sociétés faisant



Caricaturiste, Raoul Hunter égaie les éditoriaux du journal *Le Soleil* de Québec depuis plus de

vingt ans. Ses dessins ont été reproduits dans différents journaux et périodiques canadiens et étrangers et lui ont valu nombre de prix. Récemment encore, M. Hunter a gagné le concours national de dessin pour le timbre de Noël qui sera émis en 1982. Il a fait ses études au Québec et à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, où il s'est spécialisé en sculpture.

affaire au Québec équivaut dans les faits à l'application de l'esprit de la loi fédérale sur les langues officielles au centre de direction nationale de l'entreprise, qui en est considéré, par extension, comme le « pouvoir fédéral ». Au Canada dans son ensemble, on utilise traditionnellement l'anglais dans les sièges sociaux, les Francophones et le français y représentant un phénomène marginal. Les propositions actuelles de la Loi 101 vont directement à l'encontre de cette pratique. La francisation des sièges sociaux, même partielle, pose un problème politique de taille, car les pressions que l'OLF exerce actuellement sur eux sont souvent perçues comme démesurées par les entreprises qui n'ont pas un volume d'affaires ou d'investissements important au Québec.

Une multinationale répond à l'appel

Examinons d'abord, à titre d'exemple, le cas d'une grosse entreprise dont le siège social est situé hors Québec. La multinationale en question, dont le siège social canadien est installé en Ontario, emploie plus de 1 600 personnes dans ses 14 établissements québécois. Environ 75 pour cent des produits fabriqués au Québec sont vendus à des clients de l'extérieur de la province. L'entreprise a présenté son programme de francisation à l'OLF.

L'un des principaux objectifs de francisation dans le domaine de la langue des communications vise à officialiser les communications écrites en français avec le siège social. Pour faciliter le transfert linguistique, l'entreprise a l'intention d'utiliser à fond ses structures existantes, afin d'éviter de perturber tant les opérations du

siège social que celles du Québec en allongeant inutilement les délais de communication. Ainsi, dans leur démarche, les responsables ont-ils opté pour un moyen d'action pratique.

Au lieu de s'éterniser dans une étude sur l'emploi possible des langues avant de soumettre son programme, l'entreprise a commencé par déterminer quels postes du siège social pouvaient émettre ou recevoir un message écrit en français. La conclusion : le président et les vice-présidents des quatre services du siège social (personnel, contentieux, commercialisation et finances).

Dans un deuxième temps, elle a décidé que toutes les communications écrites avec le siège social pouvaient être réparties entre trois catégories : les communications *officielles* sur un sujet précis, destinées à un grand nombre d'individus et ayant une portée à long terme; les communications *ponctuelles* qui n'ont lieu qu'en de rares occasions et qui répondent à des besoins immédiats; les communications *personnelles* qui, comme leur nom l'indique, concernent des domaines tels que les avantages sociaux, l'assurance-groupe, les soins de protection dentaire et les régimes de retraite.

Dans son programme, l'entreprise précise que toutes les communications écrites officielles émanant du siège social et intéressant tout le personnel du Québec ou toute unité administrative se feront en français. La langue des communications ponctuelles écrites entre le siège social et des individus sera déterminée par les interlocuteurs, et celle des communications écrites personnelles par les employés.

Avant la fin de l'année en cours, l'entreprise aura identifié quelles communications peuvent être classées comme officielles et, au début de l'année prochaine, elle décidera des mesures à adopter pour s'assurer que les communications avec le siège social se déroulent en français.

Ainsi, si le vice-président responsable de la commercialisation doit informer ses employés dans l'ensemble du pays d'une nouvelle procédure, la communication sera considérée comme officielle et le personnel du Québec recevra le document en français. Mais si ce même vice-président, en train de préparer une présentation nationale, doit émettre une requête urgente pour établir un rapport sur l'efficacité de la nouvelle procédure, la communication peut être dite « ponctuelle ». C'est que la demande sera vraisemblablement adressée aux seuls cadres supérieurs de la commercialisation. Quatre d'entre eux sont au Québec et leur description de tâches contient fort probablement des exigences ayant trait à l'anglais.

Les rapports hebdomadaires ou mensuels seront vus comme l'exemple type des communications officielles, l'objectif de l'entreprise étant de les concevoir de façon à ce que le français devienne la langue de travail au Québec.

Une petite entreprise québécoise s'adapte

Voyons maintenant le cas d'une agence de distribution qui, à partir du Québec, diffuse magazines et livres importés destinés aux débits de tabac, pharmacies, épicerie, etc. Le territoire de la compagnie

s'étend au Nouveau-Brunswick et même jusqu'à certains coins isolés du Labrador. Bien qu'elle fasse affaire avec des clients anglophones et qu'une grande partie du matériel distribué soit en anglais, l'agence fonctionne pourtant uniquement en français, tant dans ses communications externes que dans sa gestion interne.

L'OLF a ici tenu compte du fait que le terrain n'était pas le même que dans la grande entreprise. D'une part, il y a moins de moyens financiers; d'autre part, il est utopique de demander au directeur d'une entreprise de 50 personnes, qui s'occupe souvent déjà de l'administration, de la gestion du personnel et de la commercialisation, de faire le même travail qu'un comité de francisation affecté à plein temps à cette tâche. Aussi les formalités ont-elles été simplifiées. Le questionnaire servant à l'analyse linguistique a été modifié et sert parallèlement à l'élaboration du programme de francisation. Il a d'ailleurs été formulé en collaboration avec une soixantaine d'entreprises concernées, réunies par le Centre de linguistique de l'entreprise et l'Office de la langue française.

Où se trouve l'équilibre idéal ?

Cette francisation représente un travail énorme à tous points de vue. Elle s'oppose en fait à la tradition canadienne, bien qu'elle ne représente, tout compte fait, qu'une variation locale des difficultés auxquelles les multinationales font face depuis quelques années dans la plupart des pays : nationalisme plus vif, tendance à la participation, socialisation à la hausse, image

peu positive dans le public. Au Canada, où ces problèmes ne sont pas absents et empruntent les traits d'une tendance à la canadienisation des entreprises et au tamisage des investissements étrangers, les dispositions de la Loi 101 sur les sièges sociaux ainsi que l'action de l'OLF en ce domaine soulèvent au fond la question de l'utilisation plus égalitaire des deux langues officielles de notre pays dans tous les centres de décision nationaux. Reste à savoir jusqu'à quel point le gouvernement fédéral et les entreprises concernées admettront cette action unilatérale, et surtout, vu la grande diversité des situations, dans quelle proportion les employés de ces compagnies accepteront de se voir imposer, les uns le bilinguisme intégral, les autres la corvée d'apprendre une langue qui, somme toute, ne sera guère employée dans leurs communications.

Le Centre de linguistique de l'entreprise, organisme privé sans but lucratif, a été fondé en 1972 afin d'aider les entreprises faisant affaire au Québec à traiter efficacement des questions d'ordre linguistique qui touchent leur fonctionnement. Le CLE fournit à plus d'une centaine d'entreprises le moyen de mettre en commun leur expérience et leurs ressources en ce domaine. Il agit également en qualité de conseiller technique auprès de ses membres et leur offre une gamme étendue de services dans les domaines suivants : l'interprétation des législations, la francisation, la formation linguistique, la traduction et l'information. Le Centre de linguistique de l'entreprise est situé au 1110 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2403, Montréal (Québec) H3A 1G8. Tél. : (514) 844-2691.

Sécurité et efficacité existent dans toutes les langues du monde et ont autant d'importance en français qu'en anglais. Mais il a fallu la bataille des contrôleurs de la navigation aérienne, en 1976, pour que le Canada découvre cette évidence.



Sandford F. Borins est professeur adjoint à l'Université de York où il enseigne la conduite des affaires et la gestion publique à la faculté des Études en administration. Il a fait une enquête spéciale sur l'application du bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec et va faire paraître un livre dans l'année : *The Language of the Air*. Il a déjà agi à titre d'expert-conseil auprès de l'Administration canadienne des transports aériens du ministère des Transports.

La tour, prends garde ...

SANDFORD F. BORINS

De longues périodes de calme et d'indifférence, séparées par des explosions de colère et des démêlés du genre conflit scolaire du Manitoba ou crises de la conscription, telles se présentent depuis toujours les relations entre Canadiens francophones et anglophones. Le dernier de ces affrontements date de 1976 et avait pour objet l'utilisation du français dans le contrôle de la navigation aérienne. Ayant récemment terminé une étude de cette turbulence, si je puis dire, je vais tenter ici d'en exposer les origines, la solution et les leçons que l'on peut en tirer en matière d'amélioration des relations entre nos deux groupes fondateurs.

Au Canada, l'aviation est née et a grandi presque entièrement en anglais et les quelques Francophones ayant pris part à sa croissance étaient, eux, anglicisés. Il en fut ainsi jusqu'à la révolution tranquille, alors que les services québécois du ministère fédéral des Transports commencèrent à recruter des contrôleurs aériens francophones bilingues. Au début des années 1970, ils occupaient la majorité de ces postes dans la Belle province. Concurrément, on vit se multiplier le nombre des Francophones détenteurs d'une licence de pilote privé qui, peu ferrés en anglais, désiraient converser en français avec les contrôleurs. Ceux de ces derniers qui étaient de langue française commencèrent alors à exiger, comme tous leurs compatriotes francophones du Québec, le droit d'employer leur langue au travail.

L'emploi du français

En 1973, un petit groupe d'activistes, dont la plupart travaillaient à Québec, formèrent une organisation ayant pour objet de faire légitimer l'usage du français

dans le contrôle de la navigation aérienne. Décidés, ils employèrent pour cela toute une série de tactiques, exerçant des pressions sur le ministère des Transports, sur leur syndicat, la CATCA (Canadian Air Traffic Control Association), et sur leur député (qui, le hasard faisant bien les choses, était le ministre des Transports, M. Jean Marchand). Ils déposèrent en outre des griefs auprès du Commissaire aux langues officielles et battirent la presse à la recherche de publicité. Finalement, ils s'engagèrent unilatéralement dans l'action en commençant à employer le français au travail. Leur campagne fut dans un premier temps couronnée de succès et, en 1974, le ministère des Transports accepta que les pilotes privés utilisent le français pour le vol à vue aux petits aéroports du Québec.

Leur second mouvement, le droit d'utiliser le français pour les vols commerciaux aux instruments, se heurta à une forte opposition des contrôleurs et des pilotes anglophones. Les contrôleurs francophones du Québec élargirent alors leur organisation qui, regroupant les pilotes et autres spécialistes francophones du monde de l'aviation, devint l'Association des gens de l'air du Québec, l'AGAQ.

L'opposition des contrôleurs anglophones aux demandes de l'AGAQ se retrancha alors derrière un argument efficace : la sécurité des emplois et celle des vols. Si, disait la CATCA, la bilinguisation du contrôle de la navigation aérienne était permise, un nombre important de contrôleurs anglophones unilingues seraient obligés de quitter le centre de contrôle de Montréal, pour y être remplacés par des bilingues, ce qui en principe voulait dire des Francophones. Ces

mêmes gens clamaient également qu'une personne ne pouvait diriger efficacement la circulation aux heures de pointe en deux langues. De leur côté, les pilotes anglophones s'opposaient à ce contrôle bilingue, non par intérêt, car les contrôleurs et non les pilotes auraient à devenir bilingues, mais du fait de leur croyance quasi religieuse que le contrôle de la navigation aérienne exigeait l'emploi d'une langue universelle : l'anglais, il va sans dire. Ces pilotes avaient été entraînés à se tenir en écoute radio permanente, à l'affût des messages adressés par la tour aux pilotes et pouvant avoir de l'importance pour eux. À leur avis, l'utilisation des deux langues minerait l'efficacité de cette écoute permanente.

De mal en pis

Le tout explosa en fin 1975. Le nouveau ministre des Transports, M. Otto Lang, avait en effet décidé que le contrôle bilingue serait mis en place progressivement, sans calendrier précis, en s'assurant soigneusement de la sécurité à chaque étape. Les contrôleurs francophones du centre de Montréal n'acceptèrent pas cette optique et commencèrent de leur propre chef à utiliser le français entre eux et avec les pilotes connaissant le français. Les contrôleurs anglophones en poste à Montréal s'y opposèrent, la tension s'accrut, les relations se détériorèrent et les prises de bec faillirent tourner aux échanges de coups.

L'ultime étincelle fut la suspension par un surveillant francophone de deux contrôleurs francophones qui se parlaient en français. Politiciens et journalistes québécois réagirent avec vigueur, y voyant tout naturellement une insulte délibérée à la langue française. Assailli par l'ensemble des députés libéraux du

Québec, M. Otto Lang modifia sa politique et se déclara en faveur de l'application du bilinguisme au contrôle de la navigation aérienne dans les délais les plus brefs en assurant la sécurité. Aux contrôleurs anglophones rebelles à la « francisation » on verserait des indemnités spéciales pour abandon de leurs droits de titulaires tout en leur garantissant une affectation ailleurs qu'à Montréal. Des plans sont alors élaborés pour l'exode de plus de 70 contrôleurs ...

Bien entendu, le syndicat des contrôleurs essentiellement anglophone, la CATCA, réagit très mal à cette façon de mettre en oeuvre le bilinguisme et perdit toute confiance en M. Lang et ses fonctionnaires. La CATCA calculait que le transfert des Anglophones de Montréal à d'autres aéroports diminuerait d'autant les chances de carrière des contrôleurs locaux. M. Lang eut beau s'évertuer à proclamer que la bilinguisation du contrôle aérien se limiterait au Québec (plus, peut-être, Moncton et Ottawa), les contrôleurs anglophones ne le crurent pas et se persuadèrent que leurs emplois seraient menacés dans tout le pays. Devant le succès de l'action unilatérale des Francophones de Montréal, ils craignaient en outre que M. Lang ne tienne pas sa promesse et que la sécurité soit sacrifiée dans le cas d'une autre opération de ce genre.

Bilinguisme et convention collective

C'est dans cette atmosphère empoisonnée par la colère et la méfiance que la CATCA décida de faire figurer le bilinguisme parmi les sujets à négocier avec le ministère pour le renouvellement de sa convention collective qui expirait le 31 décembre 1975. Pour le gouvernement, la question du bilinguisme ne pouvait pas, étant

de nature politique, faire l'objet d'une négociation au même titre que les salaires et les conditions de travail. De son côté, la CATCA voulait une étude approfondie des tenants et aboutissants de la bilinguisation du contrôle et une garantie qu'elle n'interviendrait pas avant que l'on ait indéniablement fait la preuve de sa sécurité.

Les contrôleurs aériens comprirent très clairement que cette dispute pouvait aboutir à une grève dès lors qu'ils l'introduisaient dans le champ de la négociation collective et qu'il leur fallait en conséquence tenter de gagner le public à leur cause. Contrôleurs et pilotes anglophones décidèrent alors de s'allier et de s'employer à persuader les Canadiens anglophones que la bilinguisation du contrôle aérien était potentiellement meurtrière. Leur campagne eut tout le succès voulu, monsieur et madame-tout-le-monde avalant sans barguigner l'argument de « l'écoute permanente » qui leur rappelait le concept de la « conduite prévoyante ».

Ce soutien était cependant de nature émotionnelle bien plus que rationnelle. C'était l'expression d'une opposition larvée fort importante à la politique du bilinguisme dans le Canada anglophone. Contrôleurs et pilotes exploitèrent cette opposition en prétendant que la politique du bilinguisme était poussée à un extrême où elle devenait une menace pour la vie des Canadiens. Le gouvernement Trudeau avait au même moment bien d'autres chats à fouetter, pris qu'il était entre son impopularité croissante au Canada anglais et ses efforts pour rallier le public à ses mesures anti-inflationnistes. De plus, le ministre des Transports, M. Otto Lang, et ses hauts fonctionnaires, le sous-ministre M. Sylvain Cloutier

et l'administrateur adjoint, M. Walter McLeish, étaient tellement persuadés d'avoir raison qu'ils n'éprouvaient pas le besoin de répondre à ces attaques. La CATCA remporta la bataille et obligea le gouvernement, qui avait entièrement perdu l'appui des Anglophones du Canada à cet égard, à accepter la mise en place d'une commission d'enquête sur la bilinguisation du contrôle de la navigation aérienne, commission dotée de pouvoirs étendus.

Le facteur Keenan

Cela aurait pu mettre un terme à cette guerre ... sans le grain de sable qui bloqua la machine. L'expert recommandé par M. McLeish et nommé par M. Lang comme commissaire enquêteur était M. John Keenan, homme de loi plus que compétent, remarquablement bilingue et spécialiste du droit aérien, qui avait été conseiller juridique du syndicat des pilotes. Le ministre l'avait choisi car il était certain de son objectivité en cette matière. Malheureusement, il avait oublié qu'il faut non seulement que justice soit faite mais que chacun soit persuadé que justice est faite. Perçu comme « l'homme des pilotes », attaqué par les contrôleurs francophones, puis par le groupe parlementaire libéral québécois, M. Keenan démissionna.

La rancœur des contrôleurs et des pilotes anglophones s'en trouva avivée. Pour la CATCA, cela correspondait à une violation de la convention collective tout juste signée avec le ministère, et ses membres votèrent massivement la grève. Le gouvernement répondit par une injonction qui, à part quelques débrayages spontanés, obligea les contrôleurs à rester à leur poste. Estimant que la sécurité des vols était menacée, les pilotes

de lignes refusèrent de décoller à partir du dimanche 20 juin. Peu de jours après, solidaires de leurs collègues canadiens, la plupart des pilotes du monde refusèrent de voler dans notre espace aérien. Pilotes et contrôleurs avaient l'appui massif du Canada anglais. Leur grève dura une semaine et ne se termina qu'après que M. Lang et ses hauts fonctionnaires eurent rencontré les dirigeants du syndicat des pilotes et de celui des contrôleurs, signé un accord élargissant le champ d'action de la commission d'enquête, et permettant aux pilotes et contrôleurs de nommer un des trois juges qui en seraient membres. Le gouvernement s'était par ailleurs engagé à ne mettre en oeuvre que les recommandations unanimes des commissaires — à condition en outre qu'elles aient fait l'objet d'un vote libre à la Chambre des communes.

M. Lang et ses fonctionnaires avaient l'esprit tranquille : ils étaient persuadés de la justesse de leur cause et ne voyaient pas dans cet accord un obstacle insurmontable à la bilinguisation du contrôle aérien. La réaction des Québécois fut toute autre. Furieux, ils accusèrent le gouvernement de compromission sur un sujet aussi fondamental que leur droit de parler français dans leur propre province. Nombre d'observateurs estiment d'ailleurs qu'il faut voir là l'un des facteurs déterminants de la victoire du Parti Québécois aux élections du 15 novembre 1976.

La haine répond au fanatisme

Jamais, depuis des décennies, les relations entre Anglophones et Francophones n'avaient été aussi mauvaises qu'au moment de la crise de juin 1976. Comment a-t-elle été résolue ? Dans les jours et les semaines suivantes, les chefs de file du Canada anglais,

réveillés par la réaction du Québec, en arrivèrent à la conclusion que les pilotes et contrôleurs anglophones les avaient manipulés. Ils ne virent plus en eux que des fanatiques, ou tout au moins des gens ayant joué sur le sectarisme pour s'attirer l'appui du public. Dès l'automne 1976, le revirement de l'élite anglophone canadienne était presque complet, et l'élection du Parti Québécois assena le coup de grâce : la quasi-totalité des Anglophones du Canada acceptèrent enfin le principe de la bilinguisation du contrôle aérien, estimant qu'il s'agissait là d'un faible prix pour garder le Québec dans le Canada. Pour le grand public, la controverse était pratiquement terminée à la fin de 1976.

Restait à résoudre les problèmes dans le milieu aéronautique, ce qui était bien plus compliqué et occupa les trois années suivantes. La commission d'enquête tint deux longues séries d'audiences. Sous son égide, le ministère des Transports effectua avec soin une simulation rigoureuse du contrôle de la navigation aérienne dans les deux langues. Cette étude démontra que le contrôle bilingue était aussi sûr et efficace que le contrôle unilingue, même dans les pires conditions de circulation imaginables. Cette simulation était la première étude comparative scientifique des deux systèmes jamais faite au monde. Elle permit de mettre au point de nouvelles règles devant s'appliquer en milieu bilingue et de déceler certaines lacunes des méthodes existantes. Appuyant ses constatations sur des témoignages, les résultats de la simulation et des études effectuées par des experts-conseils sur les procédures en vigueur aux aéroports utilisant le contrôle bilingue dans le reste du monde, la commission d'enquête

recommanda à l'unanimité la bilinguisation du contrôle de la navigation aérienne au Québec. Cette recommandation fut adoptée très vite, sans controverse, en août 1979, par le gouvernement Clark.

« Il y a du français dans l'air »

Cette bilinguisation s'est faite progressivement en 1980. En 1981, la majorité des pilotes privés volant au Québec le font en français. Étant donné cependant que la plupart des pilotes de lignes canadiens sont anglophones et que les vols internationaux au-dessus du Québec sont fort nombreux, moins de dix pour cent des communications avec les tours de contrôle pour les vols aux instruments se font en français. Retombée importante de ces péripéties : l'inimitié qui avait fait rage entre pilotes et contrôleurs des deux langues a fait place à nouveau à des relations professionnelles, dans le bon sens du terme. Plusieurs pilotes anglophones ont pris l'habitude, lorsqu'ils volent au-dessus du Québec, d'entrer en relation par un « bonjour » cordial, puis de passer à l'anglais et de terminer par un « salut » amical.

Si le passage d'un désaccord sur un point technique à une bagarre politique, voire à une explosion de racisme, incite au pessimisme en ce qui concerne l'avenir du Canada, sa solution sans bavures, rapide — que sont trois ans pour la bureaucratie — est par contre une raison d'optimisme.

Cet affrontement avait manifestement sa source, du moins en partie, dans les conflits de personnalité entre d'un côté le ministre des Transports, M. Otto Lang, et ses hauts fonctionnaires, MM. Cloutier et McLeish, et de l'autre les présidents du syndicat des pilotes et de celui des

contrôleurs. Il était également né du fait que les Canadiens anglais ne comprenaient absolument pas la signification du slogan « maître chez-nous » auquel se ralliait la très grande majorité des Québécois. Pour leur part, les contrôleurs francophones étaient impatients de voir corriger les injustices du passé et refusaient bien souvent de composer avec les Anglophones. L'apaisement vint quand le Canada anglais comprit les aspirations des Francophones du Québec, à tout le moins sur ce point précis, et lorsque contrôleurs et pilotes des deux groupes linguistiques cessèrent de se faire des reproches historiques et s'attaquèrent à la recherche de solutions concrètes.

Le respect des autres

« Tout événement comporte une morale ... à condition de la trouver. » Quelle est celle de cette histoire ? Il me paraît tout d'abord qu'elle met en lumière l'importance, dans toute crise de cet ordre, de la sympathie de la collectivité canadienne de langue anglaise pour le désir des Francophones de faire du français la *lingua nostra* du Québec et de pouvoir l'utiliser lorsqu'ils entrent en rapport avec des associations nationales ou participent à leurs activités. Éduquer le public sur ce que sont le Québec et la langue française reste le moyen le meilleur d'inculquer cette sympathie; cela mérite des efforts accrus. Cette crise a en outre prouvé combien la presse de langue anglaise était ignorante de la nature profonde du Québec. Reste à espérer que ce conflit, l'élection du Parti Québécois et le référendum secoueront suffisamment cette presse pour qu'elle ouvre un oeil neuf sur le Québec et l'explique un peu mieux au reste du Canada. Si nous voulons que notre pays soit vraiment une nation, nos

organismes nationaux doivent répondre aux besoins de nos deux groupes linguistiques. Le bilinguisme devrait largement déborder des limites fédérales. Les difficultés internes du syndicat des contrôleurs peuvent servir de leçon à tous les groupements du même type. À partir de l'instant où l'un d'entre eux se proclame national, il doit être prêt à fournir certains services dans les deux langues et à se doter de modes de faire n'obligeant pas toujours les Francophones à se plier à l'unilinguisme de leurs partenaires. Le bilinguisme est peut-être cher, mais il est inévitable.

Enfin, il est essentiel que nos dirigeants démontrent un attachement viscéral à la survie de notre pays. Cela signifie que les leaders de l'anglophonie se doivent d'éviter eux-mêmes le sectarisme et de condamner sans réserve le fanatisme chez les leurs. Cela exige aussi que les chefs de file de la francophonie, résistants à leur impatience, acceptent de participer au processus de changement. Bref, il faut que les uns et les autres en arrivent à partager une certaine notion de l'intérêt général et acceptent que leurs exigences respectives s'effacent, le cas échéant, au profit de l'unité nationale et de l'avenir du pays. Les péripéties qui ont marqué la « bataille des contrôleurs aériens » ont prouvé que les dirigeants intéressés ont failli parfois à ce devoir, mais aussi qu'ils ont su faire preuve, en temps opportun, d'un sens aigu des responsabilités. Ne serait-ce que pour cela, cette crise n'aura été vaine.

(Adapté de l'anglais)

Surprenante Belgique où, étant donné la sensibilité du sujet, on ne fait plus de recensement linguistique et où l'on ignore la configuration exacte du pays à cet égard.



Née en Belgique dans une famille francophone, mais originaire d'une région à prédominance

néerlandaise, Josiane Hamers a passé son enfance en Angleterre, puis a fait ses études supérieures à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université McGill. Elle enseigne maintenant la psycholinguistique à l'Université Laval. Étant donné ses antécédents, il était presque inévitable que l'auteur s'intéresse aux questions linguistiques.

Les tensions linguistiques en Belgique

Josiane Hamers

Lorsqu'une discussion s'engage sur les pays bilingues et les problèmes que pose la coexistence de deux groupes au sein d'une même entité politique, il est rare qu'on n'entende pas citer le cas de la Belgique. Pays européen où la vie politique s'est par excellence polarisée sur la situation linguistique, la Belgique adopte des solutions qui ne peuvent être comprises que dans le cadre de son histoire, de l'évolution des rapports de force entre deux groupes ethniques importants et de la conjoncture présente.

Il y a en Belgique, comme au Canada, deux grandes collectivités ethnolinguistiques qui doivent consentir à des concessions mutuelles pour cohabiter dans un même pays. Il s'agit des Flamands, essentiellement d'origine germanique, et des Wallons, d'origine franco-latine, installés depuis les temps les plus reculés. En remontant jusqu'à l'époque romaine, et donc aux premiers faits belges enregistrés par l'histoire, le pays apparaît comme la partie la plus septentrionale de la nation gauloise, territoire frontalier sous le joug romain, en contact avec les peuples barbares. Et pourtant, ce n'est que depuis un siècle et demi que la Belgique est devenue une nation de l'Europe moderne, ayant acquis son indépendance en 1830, après avoir été sous la domination de plusieurs pays, notamment l'Autriche, l'Espagne, la France et les Pays-Bas, et avoir maintes fois servi de champ de bataille aux puissances européennes.

La frontière linguistique

L'origine de la «frontière linguistique» qui sépare le nord du sud de la Belgique n'est pas connue avec certitude. Cette «frontière» ne suit en effet aucune

limite naturelle, mais reste pourtant extrêmement stable durant plus d'un millénaire, à l'exception de la capitale, Bruxelles, sur laquelle nous nous étendrons plus longuement. Sans doute ce phénomène résulte-t-il des fluctuations démographiques dans le haut moyen âge quand les conquérants germaniques imposèrent leur langue à une population clairsemée et dispersée dans le nord, mais furent par contre intégrés aux communautés latines plus nombreuses dans le sud. Cette interprétation démographique, la plus généralement admise, restera probablement toujours une hypothèse, puisque cette frontière s'est créée à une époque qui nous a laissé fort peu de témoignages.

Les rapports de force qui se sont ainsi instaurés sur les plans démographique, économique et socio-politique ont varié au cours des siècles. On ne peut décrire le bilinguisme belge ou même comprendre la planification linguistique qui en a découlé et ses conséquences incalculables dans tous les domaines, que ce soit dans l'éducation, l'administration, le travail ou les relations actuelles entre les deux groupes, sans se référer à l'histoire.

Portrait linguistique du pays

Rassemblant près de dix millions d'habitants sur un territoire d'à peine 30 000 km carrés, la population belge se divise en plusieurs communautés linguistiques : une majorité néerlandophone (56 pour cent) dans le nord; une population francophone (32 pour cent) dans le sud (la Wallonie); une petite minorité germanophone (inférieure à un pour cent) dans l'est; un groupe central mixte (11 pour cent), en partie flamand et en partie francophone, relativement bilingue, entourant une capitale officiellement bilingue

(français-néerlandais). Pour ajouter à une situation déjà complexe, la Belgique possède plusieurs régions où l'une des trois langues nationales a statut de langue officielle, mais où des minorités «protégées» jouissent de certains privilèges linguistiques appelés «facilités».

La multiplicité des dialectes

Ce rapide tableau serait incomplet si l'on omettait de mentionner qu'à l'intérieur de chacune des régions officiellement monolingues règne un état de «diglossie» complexe qui se traduit par le fait qu'une langue parlée dans certaines couches de la population n'a pas droit au statut de norme. C'est ainsi qu'un grand nombre de dialectes, parfois mutuellement incompréhensibles et fort éloignés de la norme officielle, y sont utilisés par la majorité des Belges. Dans le sud, quelques variantes du «wallon», groupe dialectal picard, coexistent avec le français; dans le nord, plusieurs dialectes flamands, très différents les uns des autres et également distincts du néerlandais standard, sont parlés à titre de langue maternelle par de larges fractions de la population; les dialectes allemands que l'on entend dans l'est sont aussi très éloignés de l'allemand normal; enfin, signalons le «bruxellois», qui est un mélange hétéroclite de français et de flamand. Comme le note Fishman¹, en Belgique on trouve toutes les combinaisons possibles de diglossie, avec ou sans bilinguisme, et de bilinguisme, avec ou sans diglossie. La Belgique dispose ainsi de trois langues nationales : le néerlandais, le français et l'allemand, mais il y a bien peu de Belges qui les ont pour langue maternelle.

La bataille de Bruxelles

Bruxelles est une ville officiellement bilingue, mais il est parfaitement possible d'y vivre sans l'être, étant donné que tous les services sont offerts dans les deux langues. Ville flamande à l'origine, la capitale constitue une enclave en territoire flamand, où le français jouit d'une suprématie *de facto*. Cette anomalie viendrait des forces historiques, socio-économiques et politiques qui ont transformé une population d'origine flamande en une majorité francophone dans la capitale d'un pays à majorité flamande.

Le français, langue parlée par la classe dirigeante et jouissant d'un statut international, s'est depuis longtemps imposé comme la langue de prestige, d'où la création d'une double frontière linguistique pour les Flamands, l'une géographique, l'autre socio-économique. L'attrait qu'exerce le français en a fait la langue de la promotion sociale, ce qui explique la tendance qu'ont les Flamands qui s'installent à Bruxelles à l'adopter. De ce fait, une partie de la population flamande de Bruxelles se trouve dans un état de bilinguisme de transition et en passe de devenir francophone à la génération suivante. Ce passage est d'ailleurs d'autant plus facile que le Flamand possède généralement au départ une bonne connaissance du français.

La population de Bruxelles constitue donc un groupe distinct par rapport aux Wallons. Mis à part la dénomination de «Francophones belges», il n'existe pas de terme générique désignant l'ensemble de ces Francophones et, en Belgique, on utilise des expressions du genre «les Wallons et les Bruxellois francophones».

Autour de la capitale, on trouve nombre de communes unilingues qui accordent certains droits linguistiques à leur minorité protégée et où le rapport démographique ne cesse de fluctuer puisque, toutes proches, elles sont absorbées par le grand Bruxelles. Ces communes sont à l'origine de diverses tensions politiques. Depuis que la planification linguistique a clarifié les choses dans les régions déclarées officiellement unilingues, la controverse se cristallise maintenant sur les communes limitrophes, principalement sur la conurbation de Bruxelles. Déjà, la lutte linguistique qui s'annonce est qualifiée de «bataille de Bruxelles».

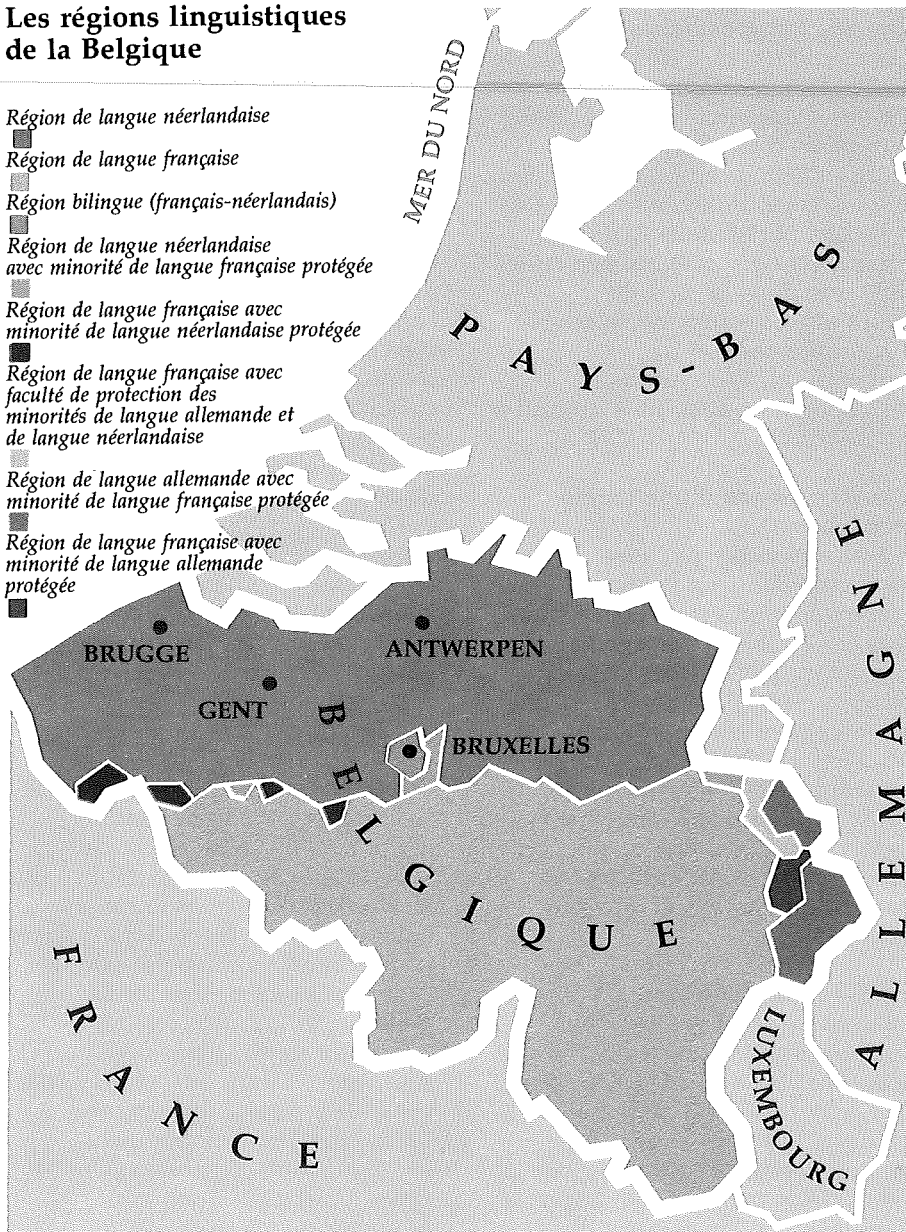
Passons maintenant aux chiffres. D'après le recensement de 1947, 37 pour cent de la population bruxelloise était unilingue francophone, neuf pour cent unilingue néerlandophone, 44 pour cent utilisait au moins une variante du français et une variante du flamand, et cinq pour cent parlait les trois langues nationales, et ce pour près d'un million d'habitants. Parmi les bilingues, 34 pour cent ont déclaré utiliser plus souvent le français qu'une variante flamande, alors que pour 15 pour cent, il s'agissait du flamand². Ces données sont cependant désuètes : non seulement le nombre d'habitants a plus que doublé depuis, mais la région métropolitaine a largement débordé les frontières de 1947, et l'image même de Bruxelles s'est modifiée. De modeste qu'elle était, elle est devenue une capitale européenne, le siège de l'OTAN, du Marché Commun et d'autres organismes internationaux qui lui confèrent un caractère cosmopolite

1. J.A. Fishman, «Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism», *The Journal of Social Issues*, 33 (2), pp. 29-38, 1967.

2. H. Baetens-Beardsmore., *Le français régional de Bruxelles*, 1971.

Les régions linguistiques de la Belgique

- Région de langue néerlandaise
- Région de langue française
- Région bilingue (français-néerlandais)
- Région de langue néerlandaise avec minorité de langue française protégée
- Région de langue française avec minorité de langue néerlandaise protégée
- Région de langue française avec faculté de protection des minorités de langue allemande et de langue néerlandaise
- Région de langue allemande avec minorité de langue française protégée
- Région de langue française avec minorité de langue allemande protégée



La langue et le statut socio-économique

La situation actuelle est soumise comme par le passé au jeu des rapports de force. En Belgique, de même qu'au Canada, la langue est liée au statut socio-économique.

La Wallonie, région jadis riche en mines de charbon et en industries lourdes, a exercé pendant plusieurs siècles une suprématie économique sur la Flandre, région essentiellement agricole, à l'exception d'Anvers et de son développement portuaire. Cet état de choses a connu son apogée dans le premier siècle de l'État indépendant. En Flandre, il y avait donc un prolétariat d'expression flamande et une bourgeoisie francophone. Or, à la fin du XIX^e siècle, on a vu apparaître un nationalisme flamand et des revendications linguistiques. Le début du XX^e siècle a été caractérisé par une évolution de la population flamande et la création d'une élite néerlandophone. À titre d'exemple, l'éducation secondaire, autrefois exclusivement francophone, y compris en Flandre où elle était destinée à une bourgeoisie francophone, s'est progressivement flamanisée; transformation qui a permis de fonder la première université de langue néerlandaise dans les années 30.

Toutefois, la Seconde Guerre mondiale a marqué un grand tournant : de nouvelles industries tertiaires, souvent des filiales de multinationales, se sont développées dans les régions flamandes, tandis que les mines de charbon et la vieille industrie sidérurgique de la Wallonie déclinaient. Dans les années 60, la position socio-économique des Flamands a égalé et dépassé celle des Wallons, introduisant ainsi un processus de minorisation de ces

encore accentué par la présence d'un grand nombre de travailleurs migrants provenant de divers pays européens et nord-africains. Plusieurs langues étrangères y côtoient donc les langues officielles.

Des sondages, dont la validité peut être mise en cause, permettent

grosso modo d'estimer que la population bruxelloise est composée de 75 pour cent de Francophones et de 25 pour cent de Néerlandophones, mais il est presque impossible d'évaluer le nombre de bilingues dans chaque groupe, sauf par le biais d'une extrapolation basée sur des tendances historiques.

derniers. La bourgeoisie francophone des provinces flamandes a été officiellement récupérée et s'est en grande partie flamandisée, ou est au moins devenue bilingue, par le truchement d'une administration unilingue et d'une instruction obligatoire dans la seule langue officielle de la région. Aucune information provenant de source officielle ne permet pourtant de déterminer le nombre actuel des Flamands qui ont maintenu l'usage du français dans le milieu familial, même s'il y a lieu de penser que celui-ci diminue rapidement.

Au Canada, la situation est différente, et il est peu probable qu'elle puisse un jour évoluer dans le sens de ce qui se passe en Belgique. Il est cependant intéressant de comparer l'évolution socio-économique de la population québécoise à celle de la population flamande.

L'avenir politique et la question linguistique

La Belgique a mobilisé ses forces politiques sur la plate-forme linguistique, qui peut devenir tellement sensible qu'il faut parfois plusieurs mois pour former un nouveau cabinet, comme cela fut le cas en 1979. Il arrive aussi qu'un gouvernement de coalition nationale réunissant une écrasante majorité tombe à cause de son incapacité à régler les problèmes linguistiques (en 1980). À défaut d'une solution à long terme, la question linguistique pourrait bien déboucher sur l'éclatement de l'un des plus petits pays d'Europe, justement à une époque où l'Europe cherche à parfaire son unité économique et politique.

La législation linguistique adoptée en 1963 ne permet pas de tracer un profil précis de la composition linguistique de la Belgique : toutes

les questions ayant trait à ce domaine ont été abolies dans les recensements, et le dernier date de 1947 ! Dans les deux grandes régions monolingues, la langue maternelle d'un citoyen est déterminée légalement par son lieu de résidence, indépendamment de la langue parlée dans le milieu familial ou de son choix personnel, alors que dans la capitale l'individu a le choix de sa langue d'administration et de scolarisation. Les chiffres ne correspondent donc plus du tout à la réalité.

L'enseignement d'une langue seconde

À l'exception de quelques écoles internationales, en Belgique l'enseignement est unilingue. Les langues étrangères n'y sont cependant pas laissées pour compte, puisque dans les régions monolingues elles sont obligatoires dès l'âge de dix ans ainsi que pendant tout le secondaire. Le choix de la seconde langue est néanmoins laissé aux parents qui optent entre la seconde langue nationale ou une autre langue internationale.

En Wallonie, les parents choisissent relativement plus souvent une langue internationale, telle l'anglais ou l'allemand, plutôt que le néerlandais, alors qu'en Flandre, le français, deuxième langue nationale, est choisi par la très grande majorité. De façon générale, la connaissance du français par les Flamands est relativement meilleure que celle du néerlandais par les Francophones. Dans la région de la capitale, l'enseignement de la seconde langue nationale est obligatoire dès l'âge de sept ans et pendant toute la scolarité. Les universités et les écoles supérieures insistent également sur une connaissance approfondie de la seconde langue

nationale et son enseignement fait partie de plusieurs programmes. Une connaissance insuffisante de la seconde langue nationale peut empêcher un étudiant de terminer un programme d'études.

Une préoccupation permanente

Ce bref tour d'horizon ne permet que d'entrevoir la nature complexe du bilinguisme belge, non de l'analyser en profondeur. Nous n'en avons pas abordé ici les conséquences psychologiques, culturelles et linguistiques qui peuvent pourtant être nombreuses et hypothéquer la formation même de la génération future¹. Par exemple, dans une étude comparative portant sur les valeurs parentales en éducation, Lambert, Hamers et Frasure-Smith² ont démontré que les parents wallons ont une attitude socialisante beaucoup plus stricte que les parents flamands.

Cette différence est-elle inhérente à la situation de minorisation vécue actuellement par le peuple wallon, ou est-elle imputable à des différences ethniques entre les deux groupes ? En se dotant d'une planification linguistique poussée à l'extrême et en polarisant sa politique autour des relations ethniques, la Belgique s'est non seulement donné un système très complexe, mais a également déterminé le développement socio-psychologique de ses futurs citoyens. Il n'est donc pas étonnant que la question linguistique y soit le centre de toutes des préoccupations.

1. J.F. Hamers, «Le rôle du langage et de la culture dans les processus d'apprentissage et dans la planification éducative», *Recherche, Pédagogie et Culture*. Paris, 43, AUDECAM, pp. 24-31, 1979.

2. W.E. Lambert, J.F. Hamers et N. Frasure-Smith, *Child-Rearing Values : A Cross-National Study*. New York, Praeger, pp. 172-185, 1979.

Comme nous le dit un humoriste : il ne faut pas méconnaître le rapport discrétionnaire et souvent obscur qui existe entre un tout et ses parties ni, surtout, mettre l'irraisonné au service d'une fin rationnelle.



Le plus spirituel des illustres tennismen de la Colombie-Britannique, Allan

Fotheringham est chroniqueur à la *Southam News* et dispense sa prose à *Maclean's*. Diplômé de l'université de C.-B., ancien boursier de la *Southam* auprès de l'université de Toronto, il a remporté en 1980 le prix national de l'humour des périodiques canadiens. Dans le vain espoir d'acquiescer une vue d'ensemble des choses et du pays, il survit deux semaines par mois à Ottawa, mais se replonge dès après dans le monde civilisé de Vancouver. (notice préparée par l'auteur)

Quand le bilinguisme coupe les ponts

ALLAN FOTHERINGHAM

Se fiant à ma réputation de grande sagesse, quelqu'un m'a demandé, amis lecteurs, de vous expliquer ce qui sépare les gens de l'Ouest de la *Loi sur les langues officielles*. Eh bien ce sont tout simplement les ponts garnissant la grand-route serpentant la rivière Skeena, entre Prince George et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, dans sa course vers le Pacifique.

Chaque fois que l'un des innocents indigènes de ce coin perdu traverse un pont — le « Murphy Bridge » par exemple —, il est obligé de lire tout aussi gros « Pont Murphy » et, dans sa simplicité primitive, il ne voit vraiment pas pourquoi. Chacune de ces inscriptions — si ridiculement logique pour un pont de 12 pieds, si démocratique par sa présence — est pour lui un coup d'épingle au bon sens, un poil à gratter dans la camisole du bilinguisme.

Ceux d'entre nous qui savons diront, bien entendu, que l'on ne peut se soustraire aux conséquences que nous vaut l'honneur d'être un pays officiellement bilingue, pays dont le Québec ne ferait plus partie (les prédictions à retardement sont pour moi chose familière) si ces langues officielles n'avaient pas force de loi et si Trudeau et consorts n'étaient pas venus à Ottawa pour sauver le Québec.

Cette rhétorique est sans appel pour les initiés ... mais il y a aussi tous les autres.

Passion contre raison, et vice versa

Il y a tous ceux et celles qui ne peuvent comprendre pourquoi, alors qu'il est déjà laborieux de trouver son chemin dans la jungle du magnifique aéroport de

Calgary — chapeau pour son goût et son confort —, un automobiliste énervé est obligé de buter sur des enseignes françaises qui ajoutent encore à sa désorientation et à son irritation.

Le problème, c'est que personne, pas même Pierre Elliott lui-même, n'est vraiment capable d'expliquer au vendeur de voitures d'occasion de Terrace, en C.-B., ou de Vanderroof, ou de Burns Lake, en quoi les 12 pieds du « Murphy Bridge » favorisent l'unité canadienne en se parant d'un « Pont Murphy ». Le symbolisme est une chose, et ceux qui triment et trinquent à Ottawa pour une maigre pitance le savent mieux que tous. Le sens pratique en est une autre, et c'est même le fort des bûcherons de Terrace, comme des malins du pétrole de Calgary.

Je ne sais vraiment pas comment aborder cette dichotomie. D'un côté, nous avons les sentiments sincères de législateurs passionnés pour lesquels le seul moyen de sauver l'État (et leur instinct s'est révélé juste) était d'imposer aveuglément les mêmes règles de bilinguisme partout où s'exerce la lourde et puissante action des crédits fédéraux.

D'un autre côté, nous avons le contribuable ordinaire qui paie la note et qui voit, effaré, la logique poussée à son extrême se faire absurdité. Or, dans ce coin de pays, à Terrace ou toute autre agglomération perdue, il n'y a hélas ! que des contribuables, et leur respect pour l'autorité, les lois ou les chefs s'en est trouvé ébranlé.

Cela m'a toujours surpris que personne — aussi généreux que soit le gouvernement avec l'argent des

autres — n'ait encore obtenu une grasse subvention pour effectuer des recherches sur le phénomène fascinant qu'est le « syndrome des boîtes de cornflakes ». Il est vrai que dans son cartésianisme bien connu, M. Trudeau a réglé le problème lorsqu'il a répondu « tournez la boîte » à ceux qu'irritaient les libellés français sur les emballages. Malheureusement, le mal rasé du fin fond de la Saskatchewan ignore tout de Descartes.

Les fanas

Je suis encore plus surpris de ce que personne ne se soit jusqu'ici penché sur l'analyse des plaintes (plus fréquentes dans l'Ouest qu'ailleurs) voulant que, contre la loi des grands nombres, chaque fois qu'un client anglophone entre dans un supermarché, boîtes, cartons, emballages de tous genres, le narguent en français. C'est vrai. Les rares fois où je me suis aventuré en ces lieux qui me répugnent plus encore que les salons de massage, je me suis heurté à ces faces françaises.

Pourquoi ? Moi qui crois à la perfectibilité de l'homme, je vais vous le dire. C'est fait exprès par les esprits pervers et fanatiques qui

garnissent les étagères. L'irritation contre le français est alimentée par ceux qui voient là un moyen de glisser une peau de banane à Ottawa.

Et je ne parle pas ici des histoires de fou voulant que les industriels alimentaires de l'intérieur de la Colombie-Britannique qui ne commercialisent un produit que dans cette province soient obligés de par la loi d'étiqueter dans les

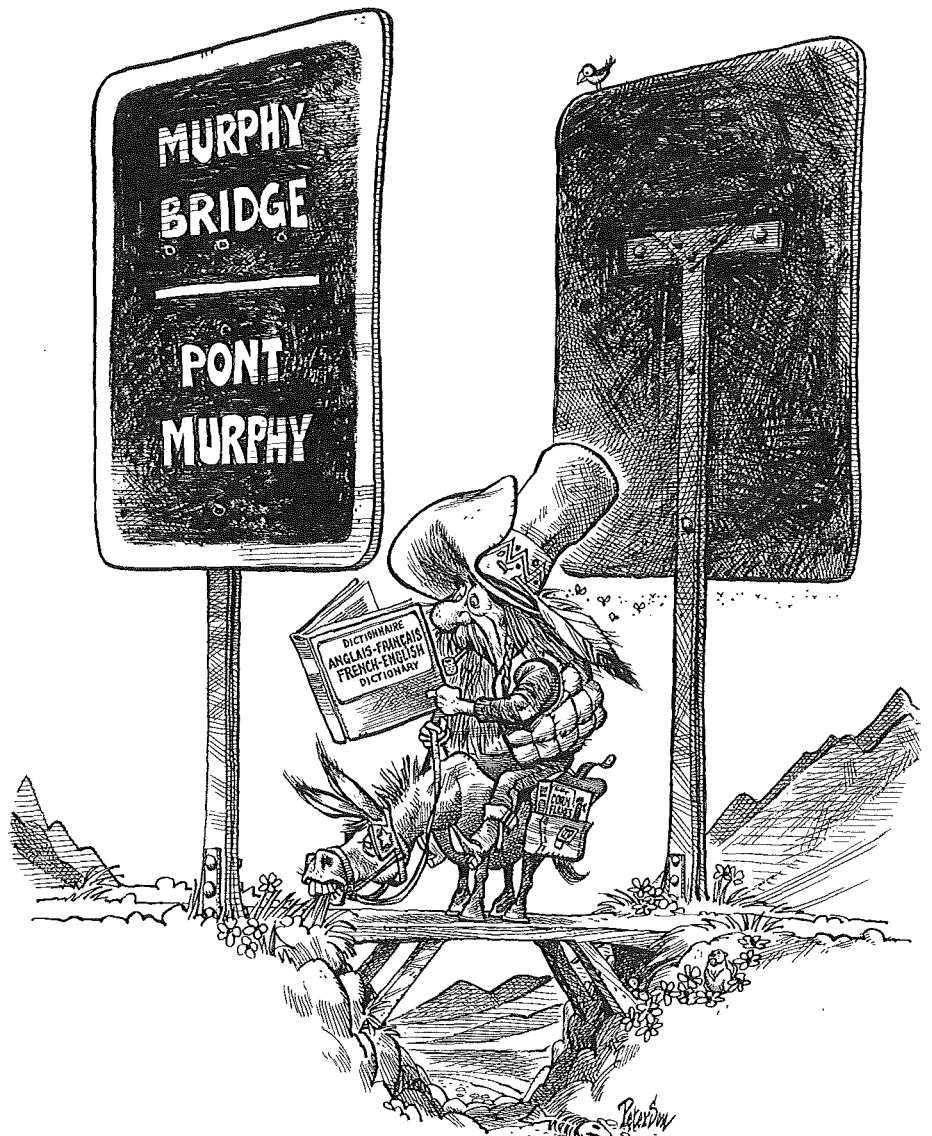
deux langues. Inutile pour eux de discuter, Ottawa est sourd.

L'ironie est que l'on retrouve là les facteurs qui ont toujours donné le ton aux relations entre nos deux peuples fondateurs. Précis, clair, le français veut la codification écrite des lois de la logique, des accords en tous genres. C'est ainsi que lorsque je vivais à Londres, des amis de Paris m'ont appris d'où venait le souverain mépris des



Caricaturiste indépendant de Vancouver, Roy Peterson collabore régulièrement au Vancouver

Sun et à MacLean's. Il a également les honneurs de grandes revues étrangères comme Punch en Grande-Bretagne et Esquire aux États-Unis. De concert avec l'auteur Stanley Burke, il a publié plusieurs ouvrages, le dernier en date, *The Birchbark Caper*, jetant un regard satirique sur le débat constitutionnel au Canada. Ce livre paraîtra en automne.



Français pour les Anglais, une race dont les mâles sont un peu perdus et forts maladroits lorsqu'il s'agit d'aménager leurs plaisirs extra-conjugaux, alors qu'il est si facile de pratiquer le cinq à sept puis de rentrer à la maison l'air et l'esprit dégagés. Comment voulez-vous vous fier à des gens si peu organisés ?

La bourgeoisie dans le vent

Les Britanniques, c'est bien connu, croient aux vertus du vague. Ils ne voient aucune raison de tout écrire. Et si l'on veut bien me pardonner une plaisanterie éculée, ce sentiment, ajouté au thé et au plat de saucisses garni de purée de pommes de terre, a fait de la Grande-Bretagne ce qu'elle est aujourd'hui. C'est d'ailleurs pourquoi lord Kershaw et autres Britanniques sont si décontenancés par l'obsession trudeauesque d'une déclaration des droits.

Le niveau de vie de la Grande-Bretagne dégringole peut-être en dessous de celui de la Yougoslavie, mais elle reste, sans déclaration des droits, le dernier refuge des excentricités individuelles. À tout prendre, c'est bien là l'objet même de la vie : la liberté d'être soi-même.

Ne croyez pas que je me perde. Dans un article paru récemment ici même, M. Stanley Roberts, ex-homme de l'Ouest, vantait l'accroissement phénoménal du bilinguisme scolaire à Calgary. C'est vrai d'une certaine manière,

mais cent fois zéro ne fait toujours que zéro. Il y a quelques années, lors d'une réunion de libéraux et de dirigeants municipaux à Vancouver, l'un des « indigènes » présents signalait fièrement à M. Trudeau qu'il y avait une longue liste d'attente pour les inscriptions à l'unique école élémentaire bilingue de la ville. « Une seule école ? » demanda le Premier ministre. « La belle affaire ! »

Il est exact que les parents sont obligés d'inscrire leurs enfants sur la liste d'attente de cette école. Il est également vrai que l'on fait la queue pour accéder au cours du soir en français à l'Université de Colombie-Britannique et que les parents précipitent leurs enfants dans les classes en français (où les plaisanteries sur les « mangeurs de grenouilles » ont un vif succès).

Les chiffres de M. Roberts sont peut-être impressionnants, mais ils ne disent pas que le mouvement ainsi constaté ne concerne qu'une bourgeoisie dans le vent. Cette évolution est celle d'une classe sociale déterminée, aristocratie nouvelle ou grands voyageurs devant l'Éternel, qui a compris que ses enfants ne pourraient, une fois pris dans le tourbillon du Canada central, atteindre les sommets politiques, administratifs ou même financiers sans la maîtrise des deux langues.

Orgueil, sans préjugés

La vieille opinion toute faite selon laquelle « les Français ont été

battus » mais refusent de s'incliner, est malheureusement toujours vivace dans l'Ouest, même si elle est vraisemblablement moins aiguë qu'en Ontario pour qui sait lire entre les lignes. Il est bien vrai que c'est Bill Vander Zalm, le jeune loup ambitieux et de belle tournure du dernier cabinet du Crédit social de Colombie-Britannique, qui obtient le plus d'applaudissements des fidèles lors des congrès du parti. C'est lui qui, lors de la fameuse nuit de 1976 qui avait vu l'élection de René Lévesque, avait fait la remarque non moins fameuse que cela ne le gênait en rien que le Québec se sépare, car ainsi ses boîtes de cornflakes retrouveraient leur virginité britannique.

Ceux d'entre nous qui le considèrent comme un opportuniste de peu d'envergure et l'appellent « Bill Cornflakes » savent bien que dans une circonscription au moins cette appellation en est une d'affection et non de dérision. C'est bien beau de parler des spécialistes à 75 000 \$ qui veulent que leurs demoiselles sachent parler couramment le français pour faire leur chemin dans le grand monde. Il ne faudrait pas pour cela oublier de penser aux besogneux qui tous les jours franchissent en râlant des ponts de 12 pieds.

(Adapté de l'anglais)

Lettre de Belgique

Par la présente je tiens à vous exprimer rapidement mais très cordialement ma gratitude pour l'envoi régulier de votre périodique. Un merci particulier pour la carte-affiche.

Vos articles sont bien charpentés. Ils constituent une contribution valable à la recherche au Canada, mais aussi dans des pays similaires, comme la Belgique, objet de mes études. Bien reconnaissant.

Albert Verdoodt
Université catholique de Louvain
Belgique

Les écoles bilingues d'Ontario

Il ne fait aucun doute qu'en Ontario l'école bilingue favorise, et de loin, l'Anglophone désireux de se payer le luxe d'une deuxième langue. Le commentaire ci-après d'un membre anglophone du *Board* régissant les écoles à Penetanguishene en est une parfaite illustration : « You mean to tell me that there won't be a place anymore in Simcoe County where a WASP can become bilingual ? » Cette « réflexion » concernait la demande d'une école secondaire de langue française à Penetang plutôt que l'école bilingue déjà existante.

Nombre d'Anglophones partagent ce point de vue et, malheureusement, plusieurs assimilés qui voient, eux, l'école bilingue comme la preuve de leur désir de vivre « en frère » avec les Anglophones, et comme le témoignage de leur reconnaissance envers ceux qui, victorieux sur les Plaines d'Abraham, auraient pu les anéantir. Eh ! oui, cet argument revient encore. Le culte du vainqueur est tenace. C'est ainsi qu'un article comme « L'avère et l'envers de l'école bilingue » (*Langue et société*, N°4,

Hiver 1981) a beaucoup plus de poids auprès de nos propres gens parce qu'il est signé William F. Mackey plutôt que Pierre Tremblay.

Ceci dit, M. Mackey fait une analyse très juste et très lucide de ce que représentent les concepts : milieu minoritaire, langue à l'école, langue utilisée lors des activités parascolaires, et langue utilisée à l'intérieur d'une famille « bilingue ». Il touche aussi une plaie ouverte lorsqu'il parle du consommateur francophone face au commis « bilinguisé ».

Le gouvernement ontarien dit augmenter ses services en français, mais il suspend au-dessus de nos têtes une épée de Damoclès : « Vous utilisez ces services ou vous les perdez. » M. Mackey met le doigt sur le bobo en disant : « C'est que le comportement linguistique n'a rien d'un jeu, il fait partie de la vie et pour la plupart des gens, celle-ci est plus importante que le langage. » De toute façon, que valent ces services s'ils ne sont pas utilisés et, surtout, si nous n'avons pas le contrôle de nos institutions scolaires ? Il est encourageant malgré tout de voir que les écoles bilingues ontariennes ferment leurs portes les unes après les autres au profit des écoles de langue française. L'article de M. Mackey contient tant de points et vérités qui donnent matière à réflexion !

Claudette Paquin
Penetanguishene (Ontario)

Matière à réflexion

La présente est pour vous faire part de quelques commentaires concernant deux articles parus dans la quatrième livraison de la revue *Langue et société*. Avant de formuler ces quelques commentaires, permettez-nous de

féliciter la Direction de l'information du Bureau du Commissaire aux langues officielles pour la qualité de cette revue. La présentation est agréable et les articles sont, règle générale, très pertinents et très bien documentés.

Votre dernière livraison comprenait deux articles à propos desquels nous aimerions formuler quelques observations. L'article de M. Stanley C. Roberts intitulé « Le bilinguisme : une évolution des esprits » constitue, d'après nous, une interprétation très partielle quant à la réalité de la tolérance du fait français dans l'Ouest du pays. Il est vrai, comme le souligne M. Roberts, que l'engouement pour l'enseignement en français a considérablement augmenté chez les Anglophones depuis cinq ou six ans. De plus en plus de parents anglophones inscrivent leurs enfants dans des classes d'immersion française et font pression auprès des conseils scolaires pour que soit augmenté le nombre de classes et d'écoles d'immersion. Toutefois, cette francophilie ne doit pas faire oublier certains aspects un peu moins encourageants en ce qui touche la situation du fait français dans l'Ouest. Ainsi, pour l'année 1978-1979, les Anglophones inscrits dans des programmes d'immersion en français recevaient plus de temps d'enseignement en français que les Francophones eux-mêmes. Les Francophones ne disposent toujours pas de conseils scolaires homogènes de langue française. En Alberta, on ne fait toujours pas de distinction entre les programmes réguliers de français et les programmes d'immersion. Si l'on ajoute à cela l'extrême pauvreté des services gouvernementaux en langue française, on s'aperçoit que la situation est peut-être moins idyllique que celle présentée par M. Roberts. En définitive, il nous semble que l'article de M. Roberts aurait gagné à être plus nuancé. En terminant, quelques mots pour souligner que la note biographique

au sujet de M. Roberts n'est pas la même en français qu'en anglais. Nous croyons qu'il n'était pas nécessaire de souligner que « sa connaissance du français fait merveille ». Surtout, qu'il n'y a aucune mention à cet égard dans la version anglaise !

L'autre article sur lequel nous aimerions apporter quelques commentaires est celui de M. Jacques Henripin intitulé « L'évolution démolinguistique au Canada : les avenir plausibles du français et de l'anglais ». Loin de nous l'intention de contester les « futuribles » énoncés par M.

Henripin et qui montrent qu'en l'an 2001, la proportion de la population de langue d'usage française se situerait entre 2,2 et 3,5 % de la population hors Québec comparativement à 4,4 pour cent en 1971. Il est évident que, si les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ne s'entendent pas pour développer des politiques plus généreuses à l'endroit des Francophones hors Québec, les prévisions de M. Henripin sont fort plausibles. Toutefois, nous osons croire, compte tenu du dynamisme remarqué dans les diverses communautés francophones hors

Québec, que les différents gouvernements feront en sorte d'établir les structures nécessaires pour stimuler encore davantage ce dynamisme. À notre avis, les constatations de M. Henripin ne font que poser avec encore plus d'acuité le caractère pressant d'une intervention des pouvoirs publics et la nécessité d'élaborer, dans les plus brefs délais, une politique globale de développement de communautés francophones hors Québec.

De par la perspective nationale qu'il doit incarner, le gouvernement canadien a le

TROUSSE D'INFORMATION SUR LES LANGUES

EXPLORATIONS

spécialement conçue pour les jeunes de 13 à 17 ans
et mettant en lumière l'universalité
de l'anglais et du français.

Elle comporte trois volets :

EXPLORATIONS

un jeu ... tours de pistes et tours du monde
tournant autour de cartes «langues»

LANGUES DU MONDE

une carte-affiche ... quadruple jeu de
couleurs et de renseignements illustrant
la myriade de langues parlées au Canada
et dans le monde.

LE DOSSIER LANGUES

un document ... au travers d'articles,
d'activités et d'illustrations, une vision
saisissante de l'univers des langues.

Réalisée par le Bureau du Commissaire aux
langues officielles grâce à des fonds publics,
la trousse EXPLORATIONS est distribuée
gratuitement. On peut se la procurer en écrivant
au : Bureau du Commissaire aux langues
officielles, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario),
K1A 0T8. Prière d'indiquer si vous écrivez
au nom d'un groupe ou à titre personnel.



devoir d'établir, de concert avec les Francophones hors Québec, un mécanisme de participation permettant l'élaboration d'une telle politique.

D'ailleurs, le Commissaire aux langues officielles, dans son rapport de 1979, s'était dit d'accord avec la nécessité d'établir un tel mécanisme de participation. En nous basant sur les données fournies par M. Henripin, il est clair qu'une telle revendication demeure toujours une priorité pour la Fédération des Francophones hors Québec.

Donald R. Cyr,
Directeur général
Fédération des Francophones
hors Québec

L'article de Stanley Roberts : point de vue anglophone

... l'interprétation que M. Roberts accorde à l'« évolution des esprits » dans l'Ouest canadien relativement au bilinguisme en est une qui s'avère très partielle. J'irais même plus loin et j'ajouterais qu'elle est très partielle. Et par là j'entends que, dans son article « Un coup d'Ouest » (*Langue et société*, N°4, Hiver 1981), M. Stanley Roberts adopte uniquement le point de vue des Anglophones de l'Ouest.

... M. Roberts ne souffle mot de la situation déplorable et déprimante des Franco-Ouestriens; chez eux, le taux d'assimilation est encore

plus élevé que ne l'est, en sens contraire, le taux d'inscription des Anglophones dans les classes d'immersion ...

Une des causes majeures de cette assimilation galopante des Franco-Ouestriens consiste justement en la volonté déterminante des gouvernements provinciaux de ne pas leur donner libre accès à des écoles françaises dirigées par des conseils scolaires homogènes, et, par voie de conséquence, de les forcer à se contenter des écoles d'immersion. Le cas le plus flagrant est celui des Franco-Albertains, pour qui la politique du « best efforts » du gouvernement Lougheed s'est toujours réduite aux écoles d'immersion, et ce, non pas « là où les nombres le justifient », mais bien plutôt « là où les conseils scolaires anglophones ou anglicisés le veulent bien. ».

M. Stanley Roberts devrait se rendre compte que les écoles d'immersion, comme le dit M. William Mackay dans un autre article du même numéro de votre revue, « L'avert et l'envers de l'école bilingue », ne sont, pour les Francophones en milieu minoritaire, que d'ardents foyers d'assimilation. L'école d'immersion est faite pour l'élève anglophone et non pas pour l'élève francophone. Ce dont l'élève francophone a besoin — un besoin urgent — pour augmenter ses chances de survie culturelle, c'est d'une école bel et bien française, faite à sa mesure et correspondant à sa réalité canadienne.

Si vraiment, comme le proclame M. Stanley Roberts, chaque inscription à l'école d'immersion constitue un OUI à l'acceptation « du français, du bilinguisme et du Canada, nation aux deux peuples fondateurs », cela veut-il dire qu'enfin, les Anglo-Ouestriens vont commencer à faire pression sur leurs gouvernements provinciaux pour que leurs « égaux » francophones aient leurs propres écoles et conseils scolaires ? À venir jusqu'à présent, on ne pourrait qu'en douter. Ce sont les problèmes des Anglophones dont se soucient les organisations telles que **Canadian Parents for French**, et non ceux des Francophones. Ainsi font les gouvernants politiques.

... Nous sommes en voie d'extinction. Notre seul défaut est de ne point représenter des valeurs économiques. Comme certaines ressources naturelles, nous sommes épuisables et non renouvelables. Et alors, quand nous serons disparus, assimilés, avec qui les élèves d'immersion dialogueront-ils pour pratiquer leur français-langue-seconde ? L'Ouest aura définitivement donné raison à l'honorable compère James Richardson : un Québec français, mais un Canada anglais.

Gaston R. Renaud
Fédération canadienne-française
de l'Ouest